

Séance ordinaire du 4 juillet 2022

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 4 juillet 2022 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt liste des correspondances
 - 4.2 Vente de terrain—Lot n°5-120-525 (reporté)
 - 4.3 Mandat – Convention collective des employés municipaux
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2022
 - 5.3 Dépôt – Rapport du maire sur les états financiers 2021
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 698-22 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse
- 7. TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2022
 - 7.2 Demande d'aide à la voirie locale, Volet redressement des infrastructures routières – Réfection de la montée Saint-Laurent
 - 7.3 Demande au MTQ – Travaux réfection des routes 138 et montée Saint-Laurent
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Achat – Permanganate de potassium pour l'usine d'eau potable
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2022
 - 10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 10.3 Adoption – Règlement n° 696-22 amendant le règlement concernant les nuisances n° 556-13 afin d'ajouter un article concernant les abris d'hiver temporaire

2022-07-119

- 10.4 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'abris d'hiver temporaire

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2022
11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives
11.3 Demande école Dusablé – Table de Mississippi

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-07-120

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et des séances extraordinaires du 15 et du 27 juin 2022 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juin 2022.

4.2 Vente de terrain – Lots n°5 120 525 (reporté)

~~**ATTENDU QUE** la municipalité est devenue propriétaire de certains terrains à la suite des ventes pour taxes;~~

~~**ATTENDU QUE** le lot n°5 120 525 n'est pas d'intérêt pour la municipalité;~~

EN CONSÉQUENCE,

2022-07-XXX

~~Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :~~

~~**QUE** le conseil mandate la directrice générale pour la vente des lots n°4 262 328 et n°5 120 886 pour la valeur inscrite au rôle foncier de la Municipalité.~~

~~Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité~~

4.3 Mandat – Convention collective des employés municipaux

2022-07-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil mandate le comité des ressources humaines pour la négociation du renouvellement de la convention collective des employés municipaux;

QUE le maire, monsieur Robert Sylvestre et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Julie Maurice, ainsi que messieurs les conseillers François Bérard et François Bertrand soient autorisés à signer la convention collective pour et au nom de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2022-07-122

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 668 738,20 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juin 2022 représentant la somme de 47 507,53 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2022

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2022 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

5.3 Dépôt – Rapport du maire sur les états financiers 2021

Monsieur le maire Robert Sylvestre fait lecture du rapport du maire sur les états financiers de l'année 2021, une copie est déposée en annexe au présent procès-verbal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 698-22 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse

2022-07-123

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Labranche à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 698-22 amendant le règlement n° 693-22 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2022.

7.2 Demande d'aide à la voirie locale, Volet redressement des infrastructures routières – Réfection de la montée Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, madame Julie Maurice agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-07-124

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE ce conseil certifie que madame Julie Maurice, directrice générale de la Municipalité, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.3 Demande au MTQ – Travaux réfection des routes 138 et montée Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la route 138 et la montée St-Laurent (entre la route 138 et le rang York) est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de ces routes est dans un état lamentable depuis plusieurs années, particulièrement le coin de la montée Saint-Laurent et le rang Saint-Jacques à cause des nombreux passages de camions dus aux nouvelles opérations de la carrière Saint-Barthélemy;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sommaires de rapiéçage ont été exécutés sur des portions de la route 138 par le ministère des Transports durant le mois de mai dernier n'améliorant qu'une seule voie;

CONSIDÉRANT QUE les pancartes annonçant les localités sont défraîchies et quasiment illisibles;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a interpellé le ministère des Transports à deux reprises sur ces mêmes problématiques par envoi de résolutions (2021-07-162 & 2021-10-229);

EN CONSÉQUENCE,

2022-07-125

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la réparation sinon à la réfection de la chaussée de la route 138 et de la montée Saint-Laurent (le tronçon entre le rang Saint-Jacques et la route 138).

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de procéder au remplacement des pancartes annonçant les localités sur son territoire de même qu'il remplace la pancarte située sur la route 347 annonçant Saint-Edmond pour une pancarte annonçant Saint-Barthélemy;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Achat – Permanganate de potassium pour l'usine d'eau potable

2022-07-126

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de 10 contenants de 25 kg de Potassium Permanganate à la compagnie ClearTech Industries Inc. au coût de 9,702 \$/kg pour un coût total de 2 425,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juin 2022.

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire se doter d'un outil supplémentaire permettant d'encadrer le développement de la municipalité de Saint-Barthélemy;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 17 mai 2022;

ATTENDU QU' une consultation publique a eu lieu le 22 juin 2022;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2022-07-127

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu que le deuxième projet de règlement n° 694-22 ayant comme titre « Règlement n° 694-22 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » soit adopté

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Adoption – Règlement n° 696-22 amendant le règlement concernant les nuisances n° 556-13 afin d'ajouter un article concernant les abris d'hiver temporaire

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 556-13;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2022-07-128

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu que le règlement n° 696-22 ayant comme titre « Règlement n° 696-22 amendant le règlement concernant les nuisances n° 556-13 afin d'ajouter un article concernant les abris d'hiver temporaire » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.4 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d’abris d’hiver temporaire

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU’ avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 6 juin 2022;

ATTENDU QU’ une consultation publique a eu lieu le 22 juin 2022;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2022-07-129

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu que le deuxième projet de règlement n° 697-22 ayant comme titre « Règlement n° 697-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d’abris d’hiver temporaire.» soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

11 LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2022

La directrice générale a remis, pour information, les rapports d’activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2022.

11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2022-07-130

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 300,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

11.3 Demande école Dusablé – Table de Mississippi

ATTENDU QUE la politique de reconnaissance et d’aide aux organismes de la Municipalité prévoit, dans le volet achat de biens durables, une aide financière maximale de 25% jusqu’à concurrence de 2000,00 \$ pour le total des dépenses admissibles;

2022-07-131

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil appui le projet d’installation de tables de Mississippi de l’école Dusablé et accepte de verser une aide financière au montant de 2 000,00 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le déboursé.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-07-132

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 21 h 00.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Albert Désilet : Où en sommes-nous avec la réfection de la montée des Laurentides?
Rapport du maire le fonds non-affecté
Permis de construction / rénovation en lien avec CPTAQ ou zone inondable, la municipalité doit-elle passer par la MRC?
Y a-t-il eu une inspection du pont vert par la MTQ?

Cathy Jovin : Amendement n° 556-13 et n° 697-22, c'est quoi?

Alain Bertounesque : les camionneurs circulent rapidement sur le rang Saint-Joachim, y a-t-il moyen de les faire ralentir?

Pour les problématiques des routes / carrière : est-ce que la député peut aider?

- Présence policière la fin de semaine : camping
- Dos d'âne

Annie Bargiel : Pourquoi on ne fait pas une voie de contournement par Saint-Jacques Est?